CONSEIL COMMUNAL
COMMUNE D'AVENCHES

Rapport de la Commission technique
Préavis n° 115

Oleyres, le 15 mai 2026

Aménagement d'un Parkour Park et d'une zone de détente à la zone sportive

Monsieur Le Président
Mesdames et Messieurs les Conseillers

La commission technique composée de Messieurs Clifford Tschanz, Willy Eymann, Rezky Kultys, ainsi que votre rapporteuse Yanick Jampen Deschenaux, s'est réunie le lundi 4 mai à la salle Failloubaz de l'Hôtel de Ville. Monsieur Sebah Fejzulahi était absent. Nous remercions Monsieur Maxime Corthésy, Municipal délégué, pour sa disponibilité et les explications données.

L'association locale « The Mad Monkeys » pratique et enseigne la discipline sportive appelée parkour ; elle a approché la Commune dans le but de trouver une solution pour améliorer ses conditions d'entraînement. The Mad Monkeys comptent actuellement 56 membres, ils proposent des cours 3 fois par semaine et s'adressent à des jeunes dès 10 ans. Les pratiquants de cette discipline sont appelés traceurs. (* nous n'avons pas réussi à obtenir l'information du pourcentage de membres habitant la commune d'Avenches). L'essence de cette discipline consiste à improviser des exercices de franchissement d'obstacles dans l'espace urbain, mais également dans des environnements plus naturels comme les parcs et en forêt ; elle peut aussi faire l'objet d'aménagement spéciaux. « Le parkour c'est l'esprit aventurier qui défie les terrains déjà conquis de l'espace urbain, c'est aussi refuser le sens socialement construit d'un objet… » dixit David Belle, pionnier et référence de la discipline. La création de ce parc offrirait aux Mad Monkeys une aire d'entrainement sécurisée et toujours disponible ; on rappelle qu'ils s'entrainent actuellement dans les arènes et en salle.

Avant d'élaborer un projet pour répondre à la demande des Mad Monkeys, la Commune a réuni clubs sportifs et associations locales (représentés par une quarantaine de personnes) pour comprendre comment seraient perçus ces nouvelles installations sportives. Ils ont accueilli positivement le projet de création d'un terrain dont ils

pourraient eux aussi profiter pour varier et compléter leurs entrainements physiques. La Commune espère aussi créer auprès de la population plus ou moins jeune et plus ou moins sportive, l'envie d'exercer de l'activité physique en plein air.
Il reste aujourd'hui plus que deux parcelles aménageables sur l'ensemble de la zone sportive. Celle qui nous intéresse mesure environ 1400m^2 et n'est pas exploitée.
(La Jeunesse y installe sa tonnelle lors de certains événements)
Le club de foot, qui a partagé son besoin de « plus de place » pour accueillir un nombre croissant de juniors s'est vu attribuer un petit terrain situé entre la place de jeux et les bâtiments ; il est actuellement en transformation pour eux.

Parcours Expo Sarl basée à Morges est la référence romande dans la conception et la gestion d'espaces dédiés au parkour. Leur équipe pluridisciplinaire offre des compétences techniques, sportives et environnementales ; elle a déposé un projet très détaillé et bien documenté. Elle propose la prise en charge intégrale du processus, de l'avant-projet validé à la mise en service.
Nous relevons la pertinence et l'intérêt de travailler avec des matériaux de qualités et des compétences locales pour garantir une longue durée de vie aux installations.
Cela permet aussi de répondre aux enjeux cruciaux de l'écologie et des coûts de maintenance.
A la question relevée en commission de savoir si le revêtement de sol Corkeen ᶠ est plus écologique que l'emploi de caoutchouc provenant de pneus recyclés ? La production de liège provient de forêts à gestion durable et permet un bilan carbone négatif. Le liège est prélevé tous les 9 ans sur des chênes pouvant atteindre 200 ans. Le revêtement de sol Corkeen ne nécessite et ne dégage aucune substance toxique, a une très bonne résistance à l'abrasion et n'absorbe pas la chaleur ; sa durée de vie est estimée aussi longue qu'un revêtement classique, soit environ 8 ans. Il existe une alternative en granulats caoutchouc composée exclusivement de substances sans danger pour les personnes et l'environnement. (*vous trouvez toutes les informations sur les revêtements de sol amortissant sur realsport.ch)
Le paysagisme et la végétalisation prévue vise à créer un environnement esthétique et à apporter des zones d'ombre, entre autres pour lutter contre les îlots de chaleur. La parcelle est au milieu de la verdure et il n'y a pas de bétonnage prévu au sol. La végétalisation pourrait être moins abondante et élaborée, cela permettrait de réduire le coût ainsi que le travail d'entretien. Et lorsqu'on pratique un sport d'extérieur sous nos latitudes, c'est souvent le soleil qui nous manque !
Concernant l'éclairage, la commission s'interroge sur le besoin d'équiper le parc de 3 mâts de 10 mètres, qui couteraient 35'000.- auxquels il faut ajouter les travaux de génie civil et le bétonnage. Le parc sera avant tout utilisé de jour et plutôt pendant la belle saison.
La Commune propose que ce parc soit aussi un lieu de promenade, d'agrément, voire de contemplation, avec tables, bancs, bancs circulaires(?) chaises longues. Pour répondre

à la demande des Mad Monkeys et offrir un plus aux sportifs de la région avenchoise, la commission pense que la création d'un espace accueillant dédié à une pratique sportive, variée et sécurisée est bienvenue. La zone sportive et Avenches centre sont déjà dotés de très agréables aires de détente, chemins de promenade, places de jeux, lieux de contemplation.
La Commune ne désire pas faire appel à la participation des communes voisines pour la réalisation de ce projet. Elle peut cependant compter sur une participation d'environ 35'000.- de la Coreb. Des subventions de l'Etat de Vaud pour la végétalisation et du Service de l'Education physiques et des Sports, dont on ne connaît pas encore les montants seront demandées.
En conclusion, la Commission technique est favorable à la création d'un espace dévolu à l'exercice physique en plein air et accessible à tous, mais n'est pas en accord sur certains aménagements jugés superflus.

Après délibération, la Commission recommande à une faible majorité (2 votes pour, un vote contre et un vote blanc) au Conseil Communal d'accepter le préavis n°115/2026 tel que présenté , soit :

1) D'autoriser la Municipalité à effectuer l'aménagement d'un Parkour Park et d'une zone de détente à la Zone sportive pour un montant de Fr. 470'000.-
2) D'autoriser la municipalité à recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement pour financer ce montant de Fr. 470'000.-

Veuillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

Yanick Jampen Deschenaux